

fant de quatre ans que je vais rapporter. Le Prince de Farima ayant publié un Edit contre les Chrétiens, accusez faussement par un mal-heureux Bonze d'avoir conspiré sa mort, une partie se retira de son Royaume, l'autre se prépara au martyre. Un Neophyte se trouvant dans une maison d'un Chrétien fort zélé, demanda à un enfant de quatre ans, s'il quitteroit la Foy, au cas qu'on le voulût faire mourir? Il répondit aussi-tost que non. *Vous voulez donc*, luy dit le Neophyte, *souffrir le martyre?* L'enfant luy répond, *mon pere, ma mere & moy nous serons tous Martyrs. Mais sçavez-vous*, replique le Neophyte, *ce que c'est que d'estre Martyr?* *Ouy*, je le sçay bien, dit l'enfant; *c'est avoir le cou coupé pour la défense de la Foy.* Le Neophyte voulant l'éprouver s'écria: *O pauvre enfant que tu criras, & que tu pleureras quand il faudra mourir!* *Moy*, replique l'enfant, *je n'en feray que rire. Je tendray mon cou au bourreau, & je diray JESUS MARIA.* Ce discours attendrit tellement le Neophyte, qu'il ne put s'empêcher de verser des larmes, & benit Dieu qui inspiroit à des enfans un si grand mépris de la chose du monde qu'on aime le plus.

XLI.
Mort du
Pere Ito
Mancio.

Cette année 1611. mourut le Pere Ito Mancio du Royaume de Fiunga, qui fut le Chef de la noble & glorieuse Ambassade qui fut envoyée à Rome par trois Rois du Japon, pour rendre de leur part obeïssance au Chef de l'Eglise le Pape Gregoire XIII. l'an 1584. Après avoir esté comblé d'honneurs par tous les Princes d'Europe, & estant heureusement retourné au Japon, il méprisa tous les biens & les grandeurs du monde, pour se consacrer au service de Dieu dans la Compagnie de Jesus, où les trois autres Seigneurs Japonnois, qui l'avoient accompagné à Rome, entrèrent après luy. Ils y vécutent tous quatre tres-saintement, & y finirent leur vie, ou par une mort naturelle, ou par celle du martyre, comme nous verrons en son lieu. Le Pere Mancio mourut âgé de quarante-trois ans, dont il en avoit passé vingt & un dans la Compagnie au service de Dieu & au salut du prochain.

Cette perte alloit estre réparée par l'arrivée de sept autres Jesuites qui venoient au Japon: mais estant tombez entre les mains de quelques Corsaires Chinois, ils furent tous mis à mort, ce qui affligea extrêmement les Religieux de la Societé qui attendoient ce renfort avec beaucoup de joye, pour soutenir les furieux assauts de la persecution dont nous allons parler.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE
DU JAPON.
LIVRE QUATORZIÈME.

ARGUMENT.

ON rapporte les causes de l'horrible persecution qui fut excitée contre les Chrétiens, & comme l'Empereur les bannit de sa Cour. Constance admirable de quelques Seigneurs bannis pour la Foy. Desir violent qu'eurent deux freres de souffrir le martyre. Invincible courage de quelques Dames Chrétiennes. Mort du Prince Jean. Le Roy d'Arima son fils persecute cruellement les Chrétiens. Il chasse les Peres Jesuites de ses Etats. Resolution admirable des Chrétiens d'Arima, & particulièrement de quelques enfans. On institue une Confrerie des Martyrs. Le grand Capitaine Thomas, sa mere, sa femme & ses enfans sont mis à mort pour la Foy. Le Roy perfide d'Arima fait mourir ses deux freres après avoir fait

Tome II. Cc

mourir son pere. Constance merueilleuse de la Princesse Juste mere des deux petits Princes Les Chrétiens sont persecutez à Arima & à Jedo. Huit Chrétiens sont condamnez à estre brûlez à petit feu par le Roy d' Arima. Tous les Religieux sont chassez de Meaco, de Fuximi & d'Ozaca. Grande resolution des Chrétiens de Meaco. Edit de l'Empereur contre les Chrétiens. Martyrs de l'Eglise de Firoxima, de Bungo, de Facata, de Chicugen & de Fingo. Persecution renouvellee dans le Royaume d' Arima. La mort du Pere Louis Cerqueira Evêque du Japon. Ferveur admirable des Chrétiens de Nangasacki. Tous les Chrétiens sont bannis du Japon : entr'autres Iusto Ucondono avec toute sa famille. Il arrive à Manile où il est receu fort honorablement par le Gouverneur. Sa mort & ses funerailles. Nouveaux supplices inventez contre les Chrétiens d' Arima & de Cuquinotzu. La persecution cesse pour un temps.

I.
Les causes
de la perse-
cution exci-
tée contre
les Chré-
tiens.



ENTRE dans un champ de bataille, où nous allons voir des Heros triompher des ennemis de nostre Foy, par la constance qu'ils ont fait paroistre dans les tourmens les plus horribles qu'on ait fait souffrir aux Martyrs de la primitive Eglise: mais il nous faut premierement declarer les causes de cette sanglante persecution.

Le Cubo Seigneur universel du Japon ayant transporté le siege de son Empire à la Ville de Sarunga, éloignée de six journées de Meaco, y fit bâtir une puissante Citadelle pour y conserver ses tresors. Il maria cette année 1612. son fils aîné âgé de quarante ans à une niece de Feu Nobunanga, sœur de la femme de Taycosama & tante du Prince Fideyori, & voulut qu'il établît sa demeure à Jedo capitale des Royaumes de Quanto. Comme il voyoit que Fideyori legitime heritier de l'Empire, croissoit en âge & en valeur sous l'éducation de sa mere, femme tres-sage & tres prudente, & craignant de laisser à son fils après sa mort un ennemi si puissant sur les bras, il entreprit de luy oster le moyen de luy faire la guerre, en consumant ses

tresors qui en sont, comme on dit, les nerfs: Car il l'engagea à faire de grandes dépenses, en festins, en bâtimens, en Temples, en Palais, & à la reparation de la grande Idole du Daybut: au lieu qu'il augmentoit ses finances par toutes les voyes imaginables: Et parce que le commerce estoit ce qui l'enrichissoit le plus, après avoir maltraité les Portugais, il voulut éprouver s'il pourroit s'accommoder des Hollandois, qui estoient fraîchement arrivez au Port de Firando. Il traite donc avec eux. Ceux-cy qui avoient une passion extrême de trafiquer au Japon, voyant que les Portugais en estoient chassez, luy promirent d'y apporter toutes les marchandises de l'Europe & de la Chine: Mais comme ils n'estoient pas alors aussi puissans qu'ils le sont à present, ils ne purent fournir que quelques denrées qui n'estoient pas de grand prix, & quantité de fromages dont les Japonnois ne mangent jamais. L'Empereur mal satisfait de ce trafic, prend resolution de rappeler les Portugais, sans toutefois chasser les Hollandois. Il envoie donc pour cet effet une Ambassade aux Jesuites qui demeuroient à Macao Ville de la Chine, afin qu'ils persuadassent aux Portugais de retourner au Japon. Ils obtinrent sans peine ce qu'il desiroit. Ainsi le commerce fut rétabli comme auparavant.

Pour l'entretenir & augmenter, il suspendit pour un peu de temps l'exécution des Edits qu'il avoit portez contre les Chrétiens: mais sur la fin de l'année 1611. la persecution se ralluma plus vivement que jamais, dont voicy les causes qui sont rapportées par tous les Historiens du Japon. Je ne mets pas au nombre des Historiens un Auteur moderne, qui s'est rendu ridicule par ses contes extravagans, & qui s'est attiré le mépris de tous les gens d'honneur par ses impostures, ses calomnies, ses recits fabuleux, & ses contradictions perpetuelles. Tout ce que je puis dire de son ouvrage, c'est qu'il ne plaira qu'à ceux qui n'aiment pas la verité, & qui sont ennemis du bon sens. Laisant donc ce conteur pitoyable, il nous faut puiser la verité dans des sources plus pures, je veux dire dans les relations de ces saints Religieux, qui ont esté chercher au Japon la couronne du martyre, & qui ont blanchi dans les travaux d'une mission infiniment penible & laborieuse. Voicy les causes qu'ils apportent de cette persecution qui sont toutes politiques.

La premiere que nous avons touchée & que je suis obligé de rapporter dans ce lieu, fut la défiance que conceurent les

Empereurs du Japon de la puissance du Roy d'Espagne, qui s'étoit rendu maître de tant de pais & qui avoit pénétré jusques dans l'Orient, où il se rendoit redoutable par ses flotes, par ses combats, par ses victoires & par ses conquestes : car il dominoit sur les mers, & obligeoit la plupart des Rois, non seulement de luy abandonner leurs ports, mais encore de luy bâtir des Citadelles. Or comme il avoit conquis Malaca, les Moluques & les Philippines, qui sont, pour ainsi parler, les frontieres du Japon, ces Princes infideles apprehenderent qu'il n'envahît aussi leurs Etats, & ne pratiquast des intelligences secretes dans leur Empire, par le moyen des Chrétiens qui desiroient passionnément un Prince de leur Religion, & qui n'eussent pas manqué, disoient-ils, de se joindre aux troupes Espagnoles si tost qu'elles eussent entré dans leur pais.

Cette crainte fut fortifiée & augmentée par le recit imprudent de ce Pilote Espagnol dont nous avons parlé ; qui étala pompeusement la puissance de son Roy, montrant dans une carte à un Seigneur de la Cour de Taycosama, les vastes étendus de pais que son Maître possédoit dans l'un & l'autre monde, & disant qu'il se servoit des Missionnaires pour disposer les esprits, sous pretexte de Religion, à se soumettre à son Empire. On ne peut dire combien le discours de cet Espagnol vain & inconsidéré leur donna de défiance des Chrétiens, & leur fit apprehender cette domination étrangere.

Mais ce qui les confirma encore plus dans cette opinion, fut la temerité d'un autre Pilote Espagnol, qui voyant que plusieurs vaisseaux des Philippines se perdoient aux costes du Japon, pour ne pas connoistre le partage des mers, eut la hardiesse en plein jour de fonder les Ports de ces Isles. Il le faisoit de bonne foy, & les Japonnois qui le voyoient jeter la sonde ne se défioient de rien. Mais quelques Hollandois qui avoient échappé d'un naufrage il y avoit déjà quelque temps, & qui se trouverent à la Cour avec leur Patron qui estoit Anglois, poussez par la haine qu'ils portoient au Roy d'Espagne & aux Catholiques, & voulant s'attirer le commerce des Indes, firent entendre à l'Empereur, qu'on tenoit en Europe pour un acte d'hostilité, de fonder ainsi les Ports ; que les Espagnols estoient des gens ambitieux qui vouloient dominer par tout ; que les Religieux qui venoient au Japon estoient ses Espions & ses Emissaires, qui sous couleur de pieté, troubloient les Royaumes, débauchent les

Sujets de l'obeissance qu'ils devoient à leur Prince, & les dispoisoient à recevoir la domination d'Espagne ; que c'estoit pour cela que la plupart des Princes d'Allemagne & les Etats de Hollande les avoient chassés de leurs pais comme des perturbateurs du repos public.

Ce discours ne laissa aucun doute dans l'esprit du Cubo que les Religieux qui faisoient de si grands progrès dans le Japon, n'eussent quelque dessein sur sa Couronne, ce qui luy fit prendre la resolution de chasser de ses Etats ceux que les Princes d'Europe ne pouvoient souffrir chez eux. Son fils le Xogun qui sceut son dessein, voulut aussi-tost faire recherche des Chrétiens & des Religieux qui estoient ses Sujets, & les bannir aussi de ses terres : mais un Gouverneur sage & prudent l'en détourna, en luy representant qu'il ne devoit pas prévenir son pere dans une affaire de cette consequence, & qu'il sembleroit luy vouloir faire la leçon, condamnant la conduite qu'il avoit tenuë jusqu'alors. Depuis ce temps-là jamais on ne parloit des Chrétiens devant le Cubo, qu'il ne lâchast quelque parole piquante & ne marquast par quelque signe la haine secreta qu'il leur portoit. Ce qui l'empêcha de la faire éclater, fut la crainte qu'il eut que les Chrétiens ne prissent le parti du Prince Fideyori qu'il vouloit dépouiller de l'Empire, & qu'ils ne rompissent ainsi toutes les mesures qu'il avoit prises. Mais il ne balança plus, lorsqu'il eut appris l'affaire & l'intrigue du Roy d'Arima, dont je vais parler.

Dom Protais Roy d'Arima estoit un Prince Chrétien, qui avoit soumis tous ses Etats à l'Empire de JESUS-CHRIST, & qui avoit fait fleurir la Religion dans son Royaume pendant plusieurs années. Il fut long-temps fidele à Dieu & à la Religion : mais s'estant relâché de sa premiere ferveur, il s'abandonna à ses passions ; principalement à l'ambition qui luy fit entreprendre une action qui fut cause de sa ruine. Il avoit un fils nommé Michel, Chrétien comme luy, & marié legitiment à une Princesse en face de l'Eglise. Ce n'est pas celuy qui fut envoyé Ambassadeur à Rome, mais son parent qui n'avoit alors que deux ans. Ce jeune Prince picqué d'un desir ambitieux aussi bien que son pere, & desirant d'acquérir de nouveaux Royaumes, voulut s'insinuer dans les bonnes graces du Cubo, en répudiant sa femme pour épouser la petite fille de l'Empereur. Dom Protais qui a esté depuis appelé Jean, je n'en sçay pas la cause, consentit à ce divorce, & se promit par cette alliance de recouvrer le Royau-

me de Fingen qu'il avoit autrefois possédé. Outre qu'il avoit sauvé l'honneur de la nation par la victoire qu'il avoit remportée sur les Portugais au grand scandale de tous les Chrétiens.

Ce service considerable qu'il avoit rendu à l'Empereur, joint à l'honneur qu'il avoit d'estre son parent, luy fit esperer de rentrer dans son ancien domaine. Il y avoit à la Cour un Chrétien, nommé Paul Daifaqui, qui estoit le plus grand fourbe qui fut dans le Japon, & qui par ses intrigues s'estoit insinué dans les bonnes graces de Conzuquedono favori de l'Empereur. Dom Protas que nous appellerons deormais le Prince Jean, connoissoit ce Paul & luy communiqua son dessein, luy promettant des sommes immenses, s'il obtenoit du Cubo ce qu'il desiroit. Paul promettoit tout & ne faisoit rien. Il amusoit ce pauvre Prince, en luy faisant esperer de jour à autre qu'il auroit contentement, pourvû qu'il luy envoyast des sommes considerables pour gagner les Grands de la Cour.

L'affaire traîna une année entiere. Pendant ce temps Paul s'enrichissoit des liberalitez du Prince, & le Prince se nourrissoit des belles promesses de cet Imposteur : Mais comme il sentoit diminuer ses finances, il pressa Daifaqui de terminer son affaire. Celuy-cy pour cacher son jeu, luy fit accroire qu'il avoit obtenu ce qu'il demandoit ; que les lettres estoient expediées ; qu'il n'y avoit plus qu'à les faire sceler, & il luy en envoya une copie qu'il avoit dressée luy-même de la maniere qu'il la desiroit. Le Prince Jean crut de bonne foy, que ce qu'il luy mandoit estoit vray ; mais comme ces Lettres Patentés ne venoient point, & que Paul continuoit toujourns à demander de l'argent, il commença à se défier de sa conduite, & à craindre qu'il ne fût la dupe de ce fourbe achevé.

Pour s'en éclaircir, il se resolut d'aller luy-même à la Cour & de mener avec luy son fils & sa belle-fille, se persuadant que le Cubo en consideration de sa petite fille luy accorderoit sa demande. Dom Michel qui avoit renoncé à l'amitié de Dieu pour gagner celle des hommes, forma un dessein digne d'un perfide & d'un apostat. Ce fut d'enlever la Couronne à son pere, sous pretexte de luy en obtenir une autre. Il luy persuade donc de s'arrester à Fuximo, pendant qu'il iroit à la Cour disposer l'esprit du Cubo, & qu'il luy manderait au plûtoft en quel estat seroient les affaires. Les choses ainsi arreftées, Dom Michel prend le devant, & estant arrivé à Sarunga, s'en va saluer l'Empereur,

à qui sa femme fit de grandes plaintes du Prince Jean son beau-pere, disant qu'il ne la consideroit point, & qu'elle ne tiroit aucun avantage d'estre petite-fille d'un si grand Empereur ; qu'il la traitoit comme une femme du commun, sans avoir égard à l'honneur qu'elle avoit de luy appartenir ; qu'il luy avoit fait esperer qu'estant âgé comme il est, il remettroit ses Etats entre les mains de son fils suivant la coûtume du Japon : mais qu'au lieu de quitter le Gouvernement, il ne songeoit qu'à acquerir de nouveaux Royaumes ; qu'il n'avoit de l'amitié que pour les enfans de sa premiere femme, & qu'elle avoit tout sujet de craindre qu'il ne les avançast à son préjudice.

L'Empereur qui n'aimoit pas le Prince Jean : soit parce qu'il avoit fait entrer la Religion Chrétienne dans ses Etats ; soit parce qu'il estoit accusé de beaucoup de crimes vrais ou faux par Sifioie Gouverneur de Nangasaqui, fut ébranlé par cette premiere attaque, & dit à sa petite-fille qu'il y penseroit. Cependant le Prince Michel alla saluer Conzuquedono, & luy fit entendre que Daifaqui avoit touché de grosses sommes d'argent que son pere luy envoyoit, pour obtenir par sa faveur le Royaume de Figen, & qu'il luy avoit mandé que la chose estoit faite. Conzuquedono luy dit qu'il n'avoit point oüy parler de cette affaire, & craignant que l'on ne l'accusast d'avoir profité de cet argent, il en donne avis à l'Empereur, qui en fut si fort irrité, qu'il fit aussitost arrester Paul, & manda au Prince qu'il eust promptement à venir à la Cour.

Ce Prince aveuglé qu'il estoit de sa passion, se persuade qu'on l'appelloit pour l'investir de ce nouveau Royaume : mais il fut bien étonné lorsqu'il se vit chargé de quantité de crimes, sur tout de s'estre servi de voyes illicites pour s'emparer du bien d'autruy. La chose ayant esté examinée, Paul Daifaqui fut déclaré Imposteur & condamné luy & sa femme à estre brûlez tout vifs à petit feu. On obtint grace pour sa femme. Elle fut seulement condamnée à suivre son mary au supplice, & à assister à sa mort. Le miserable reconnut ses fautes, en demanda pardon à Dieu & mourut constamment pour l'expiation de ses pechez. Sa femme au lieu de s'abandonner à la douleur, ne fit que l'encourager à mourir en veritable Chrétien & à mettre sa confiance en Dieu, dont les misericordes sont infinies.

Pour le Prince Jean il fut condamné à perdre son Royaume & à un bannissement perpetuel. Il n'y a rien de plus puissant pour

faire rentrer un homme ambitieux dans luy-même, qu'un revers de fortune. Ce Prince qui s'estoit oublié de Dieu, se sentant frappé d'un coup si terrible, reconnut sa faute, demanda pardon à Dieu avec beaucoup de larmes, & receut sa peine en satisfaction de ses pechez. Laissons-le dans son exil, où nous viendrons bien-tost le retrouver pour voir la fin tragique de sa vie.

II.
L'Empereur
bannit les
Chrétiens
de sa Cour.

L'Empereur qui avoit fait défense aux Nobles de se faire Chrétiens, voyant qu'on n'obeïssoit pas à ses Edits, commença par informer contre les gens de sa Cour, pour donner exemple aux autres Princes de faire le même. Il se trouva quatorze des plus grands Seigneurs qui avoient embrassé la Religion Chrétienne. Il y en avoit plusieurs autres; mais on se contenta de marquer ce nombre pour intimider les Chrétiens. L'Empereur les appelle & leur demande pourquoy ils avoient osé contrevenir à ses Edits. Ils répondirent tous qu'il y avoit un Dieu au Ciel qui dominoit sur tous les Rois de la terre, & dont il n'estoit pas permis de violer les commandemens; Que ce Dieu défendoit d'adorer des Demons, & de rendre le culte qui luy estoit deu, à des creatures insensibles; que sa Loÿ n'estoit point contraire à l'obeïssance qu'ils devoient à leur Prince; au contraire que depuis qu'ils estoient Chrétiens, ils avoient contracté une nouvelle obligation de le servir avec une fidelité inviolable; qu'ils estoient prests d'en donner des marques à sa Majesté, en s'exposant à toutes fortes de fatigues & de dangers, & même à perdre la vie pour son service: mais qu'ils ne pouvoient pas manquer de fidelité au Souverain du Ciel & de la terre, à qui tous les Empereurs du monde devoient obeïssance; que pourvû que sa Majesté ne les obligeast point d'adorer d'autre Dieu que luy, ils ne manqueroient jamais à l'obeïssance qui luy estoit deuë & qu'ils luy avoient jurée.

L'Empereur ne fut pas satisfait de cette réponse, quoy que tres-moderne & tres-raisonnable; mais pour donner à tout le Japon un exemple de severité, il leur fit dire: Qu'estant ses Sujets & obligez de garder ses Loix, ils meritoient la mort pour y avoir contrevenu; mais qu'ayant égard à leurs services passez, il leur donnoit la vie; Qu'au reste il les condamnoit à un bannissement perpetuel & à la confiscation de tous leurs biens. Et afin qu'ils ne pussent trouver aucune ressource à leur misere, il défendit sur de tres-grièves peines à tous les Princes & Seigneurs

du Japon de les recevoir chez eux, & de leur fournir aucune subsistance. Ces braves Chrétiens après cet arrest s'en allerent joyeux avec leurs femmes & leurs enfans, & ne se plaignoient de rien, sinon de n'avoir point esté trouvez dignes de souffrir davantage pour l'amour de JESUS-CHRIST.

Les Gouverneurs des Provinces voyant que l'Empereur avoit banni quatorze de ses Courtisans, soit qu'ils voulussent luy plaire, soit qu'ils haïssent les Chrétiens, commanderent à ceux de leur obeïssance de retourner au culte des Dieux. Quelques-uns le firent: mais la plupart protesterent qu'ils mourroient plutôt que de leur obeïr: C'est pourquoy ils furent tous bannis. Il s'en trouva dans diverses contrées jusqu'à quatre cens, qui de riches qu'ils estoient, se trouverent en un moment reduits à une extrême pauvreté & obligez de s'en aller avec leurs femmes & leurs enfans, errans & vagabonds, de terre en terre & de Province en Province, sans trouver personne qui les osast ni recevoir, ni assister, sinon les Chrétiens, qui méprisant les défenses barbares des Empereurs, leur donnoient de quoy sustenter leur miserable vie.

Ces quatorze Seigneurs ne recevoient pas ces soulagemens: car les soldats qui les conduisoient, empêchoient qu'on ne leur fit cette charité. Le zele que je dois avoir pour la gloire de cette illustre Eglise du Japon & des membres qui la composent, m'oblige de représenter icy les combats & les victoires de ces Nobles exilés.

III.
Constance
admirable
de quelques
Seigneurs
bannis pour
la Foy.

Le premier de tous s'appelloit Didaque Gonnoia. C'estoit un jeune Seigneur âgé de vingt-quatre ans, d'une tres-noble famille, si sage, & si irreprochable dans ses mœurs, qu'on le proposoit à toute la Noblesse comme un modele de vertu: en sorte que lorsque quelqu'un se portoit au bien, on disoit qu'il alloit devenir un Didaque. Il n'y avoit que six ans qu'il estoit baptisé, & cependant il estoit si rempli de l'esprit de Dieu, qu'il n'avoit point de plus grande passion que de l'honorer & de le faire connoître. Les Payens admiroient sa douceur, & ne pouvoient se persuader qu'on pût trouver un homme sur la terre plus accompli que luy. Il n'avoit que trois domestiques Chrétiens lorsqu'il se convertit, & peu de temps après il en eut trois cens qu'il maintenoit dans la Foy & dans la crainte de Dieu. Tout le monde estoit dans l'étonnement, de voir un jeune Cavalier conserver la pureté de son ame au milieu d'une Cour aussi dissoluë & aussi débordée qu'estoit

celle du Cubo. Il avoit fait bastir dans ses terres une belle & grande Eglise, & y avoit établi une Congregation de Nostre-Dame, dont les Confreres s'obligeoient d'inviter les Payens à venir entendre les leçons que les Peres faisoient de la doctrine Chrétienne. Il leur avoit acheté de ses propres deniers une maison dans la Ville Royale de Sanunga, & avoit donné de quoy nourrir un Pere qui travaillât à la conversion des Infidelles. Il avoit luy-même converti ses freres, ses sœurs, sa femme & toute sa famille, à sa mere près, qui estoit passionnément Idolâtre.

Il estoit absent de la Cour lorsque la persecution s'éleva. Aussitost qu'il en eut le vent, il accourut à la maison des Peres, où il se confessa, se communia, & passa toute la nuit à s'entretenir du martyre. Comme le procès de Daifaqui n'estoit pas achevé, & que le Conseil ne travailloit qu'à cette affaire, il fut obligé de s'en retourner au Royaume de Micava distant de trois journées de Suranga. Pendant son absence on presenta à l'Empereur la liste des Seigneurs Chrétiens, dont il estoit le premier, & il fut condamné avec les autres à un bannissement perpetuel. Aussitost qu'il en apprit la nouvelle, il fut saisi de joye de se voir dépoüillé de tous les biens du monde, pour l'amour de celuy qui de riche qu'il estoit, s'estoit fait pauvre pour nous.

Il abandonna donc aussitost son logis, ses biens, ses terres, ses amis, ses parens, & s'en alla avec sa femme & une petite fille de deux ans en un village où tout luy manquoit hormis la croix & la patience. Il écrivit de ce lieu là plusieurs lettres si édifiantes, qu'on ne les peut lire sans en estre touché. Je les laisse pour estre un peu longues.

IV.
Desir vio-
lent qu'eus-
sent deux
freres de
souffrir le
martyre.

Mais je ne puis omettre un exemple admirable de foy, de charité & de constance que firent paroistre deux freres du nombre des bannis. L'un s'appelloit Joachim & n'avoit que vingt ans; l'autre Barthelemy, & n'en avoit que dix-sept: Tous deux estoient de la Cour du Cubo, tous deux Chrétiens depuis deux ans. Ils estoient absens lorsqu'on dressa la liste des Chrétiens, & le Commissaire qui les vouloit sauver, ne les mit point sur le rôle: Mais aussitost qu'ils eussent appris qu'on recherchoit les Chrétiens, ils accoururent à Suranga & se presenterent au champ de bataille pour avoir part à la victoire. Comme ils crurent que les Peres Jesuites seroient les premieres victimes de la persecution, ils allerent loger chez eux, & se preparerent au martyre par la reception des Sacremens.

Ils apprirent de ces Peres ce qui se passoit à la Cour, & qu'on avoit présenté à l'Empereur la liste des Chrétiens: mais qu'ils n'étoient pas du nombre. Ils en furent si affligés qu'ils ne faisoient que pleurer, & quoy qu'on leur pût dire, ils estoient inconsolables. On les entendoit incessamment soupirer & dire: *Helas, nos pechez nous ont fait sortir de Surunga. Où nous eussions gagné la couronne du martyre. On ne nous a point jugés dignes d'estre mis au nombre des serviteurs de JESUS CHRIST.* Ils passerent toute la nuit sans dormir, & se plaignant de leur infortune avec des sentimens si vifs, que ceux qui les entendoient ne pouvoient retenir leurs larmes.

Le matin estant venu, ils s'en allerent au Palais trouver le Gouverneur, & luy dirent: *Monsieur, quand on a fait ces jours passez la recherche des Chrétiens qui estoient de la Cour de l'Empereur, on nous a omis, parce que nous estions absens. Nous vous supplions maintenant que nous sommes de retour, de luy donner nos noms & de luy declarer que nous sommes Chrétiens.* Le Gouverneur surpris de ce discours, les avertit de se taire, & de s'en retourner chez eux sans dire mot. Il leur representa qu'ils couroient risque de perdre les biens & la vie. *Allez,* leur dit-il, *retournez-vous-en sans bruit. Je vous promets de ma part que je tiendray la chose secreete.* Les deux Gentilshommes luy repartirent: *Monsieur, nous ne sommes pas venus icy vous prier de nous sauver la vie, mais de nous procurer un bien que nous préferons à la vie, qui est de mettre nos noms dans la liste des Chrétiens. Si vous nous refusez cette grace, nous allons nous-mêmes de ce pas nous presenter à l'Empereur, & nous luy ferons sçavoir que nous avons esté obligés de nous adresser immediatement à luy, parce que vous n'avez pas voulu nous accorder nostre demande.*

Le Gouverneur fut étonné de cette menace, & craignant qu'il ne luy fissent une affaire auprès de l'Empereur, après avoir tenté inutilement de les détourner de leur dessein, s'en alla trouver le Commissaire, & luy declara la resolution de ces deux Gentilshommes. Le Juge qui les aimoit & pour leur jeunesse & pour leurs belles qualitez, se persuada qu'il les ébranleroit s'il les interrogeoit juridiquement. Il fait donc appeller le plus jeune des deux, comme le plus foible & le moins capable de soutenir l'appareil terrible de la Justice. Barthelemy se voyant cité, en conceut biende la joye, & recommanda à Dieu le combat où il alloit entrer. Il trouva dans la Salle d'Audience le Juge

commis par l'Empereur, assis sur un trône & accompagné de plus de quatre-vingt Gentilshommes assemblez pour luy faire son procès. Cette Cour aussi majestueuse que formidable, estoit bien capable d'étonner un jeune homme de dix-sept ans, destitué de conseil & de défense, & interrogé par des Juges rusez & malicieux, sur une affaire où il s'agissoit de la vie: Mais le Fils de Dieu verifia en cette occasion la promesse qu'il fit à ses disciples, de leur donner une sagesse à laquelle les Tyrans ne pourroient résister.

Le Juge donc l'ayant fait avancer, luy fait cette demande: *Barthelemy, estes-vous Chrétien?* Il se fit un grand silence, pour entendre sa réponse. Le jeune homme répond d'une voix forte & élevée. *Ouy, Monsieur, je le suis & je le seray tant que Dieu me conservera la vie. Depuis quand l'estes-vous?* repartit le Juge: *Depuis deux ans,* dit Barthelemy. *Mais ne savez-vous pas,* poursuit le Juge, *que l'Empereur défend d'embrasser cette Loy? Je sçay,* dit Barthelemy, *que l'Empereur du Japon le défend: mais je sçay bien aussi que celuy du Ciel & de la terre le commande, à qui des deux dois je obeir?* Le Juge se sentant pressé par cette demande éluda la difficulté, en disant qu'on ne reconnoissoit point d'autres Dieux dans le Japon que Xaca & Amida, & que c'estoit à ceux-là qu'il falloit obeir. Il ajouta que l'Empereur le combleroit d'honneurs & de biens s'il abandonnoit cette Religion étrangere, & que s'il ne le faisoit pas, il devoit se résoudre à souffrir une mort aussi cruelle qu'ignominieuse.

Ces promesses & ces menaces n'ébranlerent point ce brave Chrétien. Il répond au Juge que le Cubo luy promettoit des biens perissables, & le menaçoit de maux temporels: mais que le Dieu du Ciel luy promettoit une vie immortelle s'il gardoit sa Loy, & qu'il le menaçoit d'une mort éternelle s'il ne la gardoit pas; qu'il n'y avoit pas à balancer sur un choix où tout estoit d'un costé & rien de l'autre. Au reste que s'il estoit perfide à son Dieu, il ne meritoit pas d'estre honoré de son Prince; qu'il n'y avoit que la vertu qui fût digne de récompense, & que la plus noire des trahisons, comme est celle de renoncer son Dieu, ne pouvoit pas estre mise au nombre des vertus. Il s'étendit ensuite sur la sainteté de la Religion Chrétienne, & voyant les assistans dans l'étonnement & dans le silence, rempli de l'esprit de Dieu il s'écria: *Que le Ciel m'écoute, que la terre entende ma voix, & que tous ceux qui sont icy presens prestent l'oreille à ce que je vais dire, pour me ser-*

vir de témoins, j'aime mieux estre brûlé vif, haché en pieces, & souffrir les plus cruels tourmens qu'on pourra inventer, que de manquer au moindre commandement de la Loy de mon Dieu. Il prononça ces paroles d'un air si grand & avec une telle ferveur d'esprit, que tout le monde en fut dans l'étonnement, personne n'atendant cette réponse d'un jeune homme de dix-sept ans.

Le Juge voyant sa fermeté, fait comparoître son frere Joachim, lequel estant entré dans l'Audience, fut surpris de voir son frere au milieu d'une Salle, devant le tribunal d'un Juge environné de tant de Noblesse. Quoy qu'il ne sçût pas ce qu'on luy avoit dit, ni ce qu'il avoit répondu, il reconnut cependant à son visage gay & assuré, qu'il estoit maistre du champ de bataille. Il s'approcha donc de luy, & se prepare au combat qu'il avoit soutenu; mais le Juge craignant d'estre encore vaincu devant tant de témoins par deux jeunes hommes, renvoya tout le monde, & n'interrogea point Joachim; mais s'en alla faire son rapport à l'Empereur, lequel voyant qu'il n'y avoit point d'esperance de les pouvoir ramener, ordonna qu'ils seroient mis au nombre des douze exilés & qu'ils seroient bannis comme eux. Lorsque la Sentence leur fut signifiée, ils en témoignèrent une joye qu'on ne peut imaginer & s'en allerent chez les Peres Jesuites leur faire part d'une si bonne nouvelle: *C'est maintenant,* disoient-ils, *ô mon Dieu! c'est maintenant que nous sommes vos serviteurs, puis que vous nous faites l'honneur de nous associer à vos souffrances. O que nous serons heureux, si perdant pour vostre amour nos biens, nos plaisirs, nos charges & nos esperances, nous perdons encore la vie!*

Il y avoit parmi ces quatorze bannis un grand guerrier nommé Casioie, qui estoit Gouverneur d'une forte place & que l'Empereur avoit mis au nombre de ses favoris. Il parut d'abord fort résolu de mourir pour la Foy: mais comme il n'y avoit que deux mois que luy & son fils aîné avoient reçu le Baptême, lorsqu'il se vit condamné au bannissement, vaincu par les larmes de ses parens & par la crainte de perdre ses biens, il manqua de courage, & croyant qu'il se feroit un grand merite auprès de l'Empereur s'il obeissoit à ses volontez, & qu'il luy donneroit les biens des profcripts, ce mal-heureux & infortuné politique renonça la Foy, & le fit sçavoir au Gouverneur. L'Empereur au lieu de louer son action, le traita avec le dernier mépris, l'appellant fat, lâche & poltron d'avoir abandonné une Loy qu'il avoit cru bonne pour conserver les biens de la terre. Ainsi ce mal-heureux Courtisan

du Japon pouvoit dire ce que disoit en même temps un autre Courtisan d'Angleterre. *Parce que j'ay mieux aimé plaire à mon Roy, que de plaire à mon Dieu, j'ay perdu les bonnes graces de mon Dieu, & je n'ay point gagné celles de mon Roy.*

v.
Invincible
courage de
quelques
Dames
Chrétien-
nes.

Le Cubo ne se contenta pas d'avoir proscriit ces Seigneurs de sa Cour, il en bannit encore les Dames Chrétiennes : car il fit faire la recherche de celles qui l'estoient, & en choisit trois distinguées par leur Noblesse & par les Charges qu'elles avoient à la Cour pour intimider les autres. Leurs noms sont Julie, Claire & Luce. Le Tyran les fit d'abord enfermer dans une chambre où elles furent visitées par les femmes du Cubo & par les plus grandes Dames de la Cour, qui tâcherent par toute sorte de moyens de les ramener au culte des Idoles, leur représentant leur jeunesse, les biens qu'elles alloient perdre, ceux qu'elles pouvoient esperer, les tourmens dont elles estoient menacées, l'exil, la mort, le feu, le gibet : enfin tous les plus cruels supplices du Japon qui leur estoient préparez. Mais ces images terribles ne furent point capables de les ébranler.

Les Dames firent leur rapport à l'Empereur, lequel au lieu d'admirer leur courage, en conceut une indignation extrême, ne pouvant souffrir de se voir vaincu par des femmes : mais il déchargea principalement sa colere sur Julie, qui estoit une noble Dame du Royaume de Corey, où elle avoit esté faite prisonniere par Dom Augustin du temps que Taycosama y faisoit la guerre, & qui fut amenée fort jeune au Japon. Elle avoit tous les avantages de corps & d'esprit, qui peuvent rendre une femme considerable. Dom Augustin cet illustre Chrétien qui a fait une si grande figure en cette histoire, la fit instruire dans la Foy & élever dans la vertu, & après sa mort Dayfusama qui ne l'estimoit pas moins que luy, la mit dans son Palais au rang des premieres Dames de sa Cour, entre lesquelles elle paroissoit comme un Soleil qui efface les autres Astres de sa lumiere.

L'Empereur donc ayant appris que ces trois Dames estoient inflexibles, fit retirer Luce & Claire, & envoya pour une seconde fois plusieurs Dames tenter la resolution de Julie. Elles y employerent tous les artifices imaginables : & elles insisterent principalement sur les obligations qu'elle avoit à l'Empereur qui l'avoit receuë dans son Palais, comblée d'honneurs & de biens, & élevé au dessus de la plupart des Dames de la Cour, elle qui estoit étrangere & esclave, ayant esté prise en guerre ; qu'elle devoit de la re-

connoissance à un Prince qui l'avoit toujours considerée & obligée ; qu'il ne demandoit pour toute gratitude qu'une déference à ses volontez sur un point de Religion dont elle s'estoit entestée ; qu'il n'estoit pas juste qu'il en eût le démenti, & que s'estant engagé par honneur à faire garder son Edit, il se relâchast pour condescendre aux volontez d'une femme obstinée qu'il avoit tiré de l'esclavage, & pour ainsi parler élevé sur son trône ; que si elle ne vouloit pas renoncer à sa Religion, elle se soumit du moins exterieurement à la volonté du Prince, donnant quelque marque d'obeissance, bien que dans son cœur elle demeurast toujours Chrétienne ; Que l'Empereur se contenteroit de cette soumission, & qu'après cela il la laisseroit vivre à sa volonté sans l'inquieter davantage ; que s'il luy donnoit cette satisfaction, il n'y avoit ni honneurs, ni richesses qu'elle ne dût esperer de sa bonté : mais que si elle refusoit de luy obeir, elle devoit se préparer à souffrir tous les maux que peut faire sentir un Prince puissant, offensé & irrité dans l'excès. Les Dames joignirent à ces raisons toutes les marques de tendresse qui pouvoient amollir son cœur. Elles l'embrasserent & la conjurerent avec beaucoup de larmes de ne se pas exposer à souffrir des tourmens inouis qu'elle pouvoit éviter facilement, en dissimulant pour un temps sa Religion, sans renoncer à sa créance.

Julie entendit toutes ces raisons d'un sang froid : mais elle eut de la peine à resister aux tendresses de ces Dames, qui luy marquoient tant d'affection : Cependant fortifiée par la grace de nôtre Seigneur, elle s'éleve au dessus de tous les sentimens de la nature, & après les avoir remerciées de leurs bontez, elle leur dit, qu'elle seroit la plus ingrate de toutes les creatures, si elle ne reconnoissoit les obligations qu'elle avoit à l'Empereur ; qu'elle ne pouvoit nier qu'elle tenoit de luy la vie & la liberté, & ensuite tous les biens dont il l'avoit comblée ; qu'elle avoit tâché jusqu'alors de luy en marquer tous les sentimens de reconnoissance dont son cœur estoit capable, & qu'elle tâcheroit toute sa vie d'y répondre par tous les services qui luy seroient possibles : *Mais voulez vous bien, leur dit-elle, Mesdames, que je vous die qu'il y a un Empereur dans le Ciel, à qui j'ay plus d'obligation qu'à celuy de la terre. C'est luy qui m'a donné l'estre, qui me le conserve, & qui m'a retiré de la puissance des Demons dont j'estois esclave avant que de le connoistre. Maintenant que je suis dévouée à son service, quelle seroit mon ingratitude, si je faisois semblant de ne le pas connoistre, & si je n'estois plus aux vo-*

lontez des hommes qui me commandent de dissimuler ma Foy, qu'aux siennes qui me le défendent? Il a protesté qu'il renonceroit à l'autre monde, ceux qui le renonceroient en celuy-cy: N'attendez donc pas, Mesdames, que je manque à mon devoir par lâcheté ou pour quelque intérêt temporel. Ma langue ne trahira jamais mon cœur, & la crainte des tourmens ne me fera jamais manquer à l'obéissance que je dois au Souverain Seigneur du Ciel & de la Terre.

Cette réponse mit les Dames en fureur. Comme elles virent qu'elle répondoit si mal à leurs honnestetes, elles se déchaînerent en invectives contre elle, & luy dirent mille duretez qu'elle écouta avec une douceur & une patience extrême. La rage les emporta jusqu'au point de former ensemble le dessein de la diffamer, en l'accusant devant l'Empereur d'estre sortie quelquefois secrètement du Palais. L'Empereur ordonna qu'on en fît des informations tres-exactes. Elles furent faites selon les Loix, & on trouva qu'elle n'estoit jamais sortie du Palais que pour aller à l'Eglise toujours accompagnée de personnes qui devoient répondre de sa conduite & de ses mœurs. Ainsi le dessein qu'avoient formé ces Dames Idolâtres de luy procurer la mort, n'eut pas l'effet qu'elles prétendoient, la calomnie n'ayant servi qu'à faire éclater son innocence. L'Empereur la voyant déterminée à mourir, plutôt qu'à luy obéir, la condamna au bannissement. Elle fut livrée au Gouverneur de la Ville Royale, pour estre conduite à l'Isle d'Oxima lieu destiné à son exil. Elle fut portée dans une litiere jusqu'au Port d'Agiro éloigné de quinze lieues de Surunga, où elle devoit s'embarquer. La joye qu'elle avoit d'estre bannie pour JESUS-CHRIST estoit si grande, qu'elle souffroit de se voir en litiere. Elle fit tant d'instance auprès des Gardes qui la conduisoient, qu'elle obtint la permission de descendre & de marcher nu-pieds par un chemin rude & pierreux, pour imiter le Sauveur du monde, qui n'estoit pas monté, disoit-elle, en carrosse sur le Calvaire, mais à pied avec beaucoup de fatigue. Comme elle avoit esté nourrie fort delicatement, elle n'eût pas fait beaucoup de chemin, que les forces luy manquerent: De sorte qu'on fut obligé de la faire rentrer dans la litiere. Outre que les Gardes qui croyoient qu'on la rappelleroit à la Cour, ne voulurent pas qu'on leur reprochast d'avoir si mal-traité une Dame d'un si grand merite.

Mais la chose n'arriva pas comme ils le pensoient: Car un petit vaisseau l'attendoit au Port, où elle s'embarqua pour aller au lieu

lieu de son exil. Avant que de partir elle écrivit en ces termes au Pere François Pasie Visiteur de la Compagnie de JESUS au Japon.

MON REVEREND PERE.

Dieu m'a fait une grande miséricorde de me retirer de la Cour, après y avoir soutenu de rudes combats. Je suis releguée en l'Isle d'Oxima. Je ne puis assez admirer, ni remercier la divine Providence, de ce que n'ayant rien fait pour son service, elle m'a fait la grace d'estre bannie pour son amour; grace que j'estime plus que tous les biens & que tous les plaisirs du monde. Je suis presté à souffrir non seulement sans peine, mais encore avec beaucoup de joye, toutes sortes d'afflictions quelque grandes qu'elles puissent estre. Je vous supplie, mon Reverend Pere, de n'estre point en peine de moy; mais de me recommander seulement à Dieu dans vos saints Sacrifices, & de me consoler souvent par vos lettres. On me presse de monter sur mer, ce qui m'oblige de finir, en vous assurant qu'en quelque-lieu que sois, je seray toujours,

MON REVEREND PERE,

Vostre tres-humble & tres-obéissante
fille & servante en nostre Seigneur.

JULIE.

Ce vingt-sixième de la
troisième Lune.

Il y avoit quelques Chrétiens qui estoient sur le Port, lorsqu'elle s'embarqua. Elle leur dit adieu toute baignée de larmes, & la cause, disoit-elle, de sa douleur estoit, que dans son exil elle feroit privée peut-estre jusqu'à la mort du saint Sacrifice de la Messe & du Sacrement de penitence. L'autre cause de ses larmes estoit, qu'elle perdoit toute esperance d'estre martyre de JESUS-CHRIST & de souffrir la mort pour luy. Un Chrétien qui estoit présent luy dit, qu'il avoit oüy dire à un Pere que l'Eglise honoroit plusieurs Saints comme Martyrs qui estoient morts en-exil, quoy qu'ils n'eussent pas répandu leur sang pour JESUS-CHRIST. Cette réponse la consola si fort, qu'elle écrivit sur l'heure même à ce Pere, pour le remercier de luy avoir enseigné cette doctrine.

Tome II.

Ee